



**Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics**

Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 107430

V/Réf.: 289706 / 048638 // APC: PG * DIR - 20231243

Madame la Ministre,

En réponse à votre requête réceptionnée le 13 novembre 2023 par laquelle vous sollicitez ex-post l'autorisation l'abattage d'un tilleul (n°105) sur le CR332 à Doennange (PR 6,50+177) sur le territoire de la commune de WINCRANGE, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Winrange, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. L'arbre sera remplacé sur place par 1 tilleul pour le 15 avril 2026 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
4. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
5. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Serge Wilmes
Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de WINCRANGE